



Rémunération formation réservé aux seuls étudiants français

Par **Ferreira**, le **02/05/2008** à **22:44**

Bonjour,

SVP, est-il vrai que la rémunération des étudiants en formation et financé par la Loi de financement de la Sécurité Sociale à l'Assemblée Nationale est réservé aux seuls les étudiants français ? Le responsable de la formation au diplôme de qualification radiologique et médicale dit que la loi de finance n'autorise pas le financement pour des autres nationalités (hors la française) y compris les membre de la CE, c'est la réalité ? Il dit également que il en est de même pour l'école nationale de la Magistrature, l'Ecole Nationale des travaux publics de l'Etat ou l'Ecole Polytechnique (seuls des étudiants français peuvent être financées par Loi de financement de la Sécurité Sociale ?

Merci pour votre aide et votre réponse